

Projecteurs sur le cosmétique naturel et bio

Dans les années 1920 naissent les premiers cosmétiques naturels en Allemagne avec Weleda en 1922 et Dr Hauschka (Wala) en 1929. Ce n'est que dans les années 70 que les premiers français sont arrivés avec Phyt's en 1972 et Paltz en 1976. Jusqu'aux années 2000, ces produits n'étant destinés qu'au marché restreint des circuits Bio, aucune réglementation spécifique n'avait alors été définie. Depuis, les choses ont changé. De 2000 à 2005 pour garantir aux consommateurs une véritable qualité de fabrication et défendre leurs intérêts, les acteurs européens du cosmétique naturel et biologique se sont regroupés. De leurs alliances et de leurs histoires sont nés plusieurs cahiers des charges et labels. Depuis 2005, marqués par différents événements médiatiques, les cosmétiques Bio sont sortis de leur circuit élitiste pour conquérir les autres marchés. Point sur ce secteur en pleine évolution...

Evolution du marché des produits cosmétiques naturels et biologiques

Au niveau mondial

- En 2007, le marché du cosmétique conventionnel représentait 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires alors que le cosmétique bio représentait 4,75 milliards d'euros; soit un peu plus de 2% du cosmétique mondiale.
- En 2008, le cosmétique bio atteignait les 5,9 milliards d'euros.
- En 2010, il devrait dépasser les 6,7 milliards d'euros avec deux moteurs de croissance : l'Europe (28%) et les États-Unis (65%) qui représentent 15% du marché des cosmétiques (sources Kline, Mintel, TNSWp, CEGMA Topo, Organic Monitor et Cosmebio). Ce marché est caractérisé par un grand dynamisme. Les lancements se succèdent avec, pour l'année 2007, en tête, les États-Unis avec 380 lancements et la France avec 350 lancements (l'Allemagne et l'Angleterre n'ont que 75 lancements).

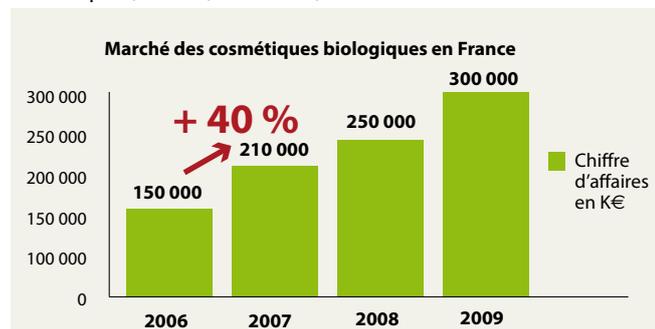
En Europe

- en 2007, tous secteurs confondus, les ventes des produits cosmétiques et des parfums étaient d'environ 50 milliards d'euros.
 - En 2008, le segment des cosmétiques bio dépassait les 1,5 milliards d'euros, soit environs 3% du marché des cosmétiques en Europe.
- La croissance du cosmétique bio est d'environ 20% par an, poussé par l'apparition de nombreux nouveaux produits et nouvelles marques. Entre 2007 et 2008, le nombre des sociétés qui a sollicité un label bio a augmenté de 40%, émanant de 700 demandes de sociétés, dont 500 françaises. Le nombre de produits s'est accru de 80%, soient 8000 références supplémentaires dans les linéaires.

En France

La France s'affiche comme le deuxième marché le plus important après l'Allemagne où quatre marques historiques se partagent 80% du marché (Weleda, Logona, Dr Hauschka, Lavera).

- En 2007, ce marché représentait 210 millions d'euros.
- En 2008, 250 millions d'euros, soit 3% du marché du cosmétique en France contre 1,6% en 2007.
- En 2009, ce marché a atteint les 300 millions d'euros.
- Le taux de croissance depuis 2004 est de 30 à 40% tous secteurs confondus, alors que le conventionnel n'enregistre dans le même temps qu'une croissance de 4%.
- Les projections en 2015 portent ce marché à 30% du marché global des cosmétiques (contre 1,6% en 2007).

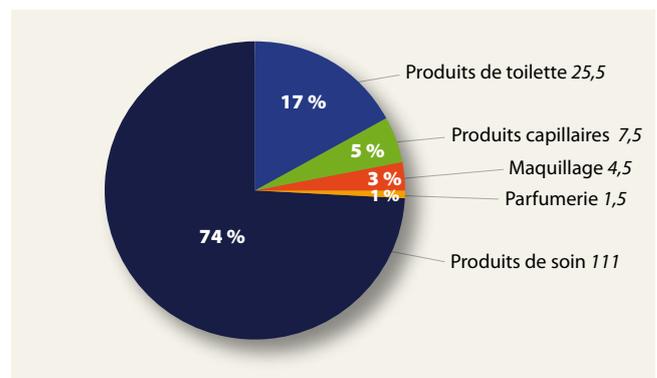


Actuellement, la France est le pays dans lequel le marché des cosmétiques bio progresse le plus.

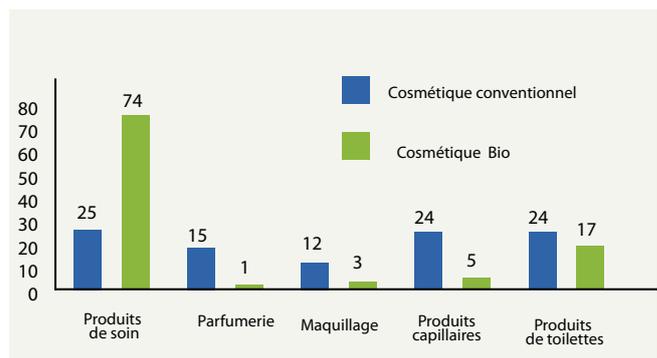
En 2007, en France, la répartition du chiffre d'affaires par segment (en Millions d'euros et en %) des cosmétiques bio était la suivante:

- 1^{er} segment: les produits de soin (crèmes, masques pour le visage et le corps) : 111 millions d'euros soit 74%,
- 2^{ème} segment : la toilette (savons, déodorants, dentifrices...) : 25,5 millions d'euros soit 17%,
- 3^{ème} segment : les produits capillaires (shampoings, après-shampoings, lotions...) : 7,5 millions d'euros soit 5%,
- 4^{ème} segment : le maquillage (mascaras, fonds de teint, fards à paupières...) : 4,5 millions d'euros soit 3%,
- 5^{ème} segment : la parfumerie: 1,5 millions d'euros soit 1%.

Répartition du chiffre d'affaires des cosmétiques bio en France en 2007 (en millions d'euros) (Tableau extrait du master sur les cosmétiques bio et naturels, juin 2009, ESC Toulouse)



Répartition des segments par marché (traditionnel ou bio) sur le Marché Français en 2007 (en %) :



En 2007, la segmentation par canal de distribution en France était la suivante :

- 30% para pharmacie (prix public 20 à 45) contre 16% pour le cosmétique conventionnel (+6.5% d'augmentation en 2007),
- 30% magasins bio/diététique (prix public 15 à 35),
- 15% GMS (prix public 5 à 20) contre 27,8% pour le conventionnel (+1.6% d'augmentation en 2007)
- 20% internet (prix public 20 à 100),
- 5% parfumeries sélectives + grands magasins (25 à 100) contre 51.1% pour le conventionnel (+3.8% d'augmentation en 2007).

D'après Stéphanie Poupineau, Conseil Marketing de TNS Worldpanel, la répartition des produits Bio, Verts et Équitables évoluent de la façon suivante : « les hypermarchés et supermarchés traditionnels gagnent du terrain et permettent à ces segments de marché d'élargir leur cercle d'influence. Les marques de Distributeur (MDD) s'imposent grâce à l'élargissement de leur offre et deviennent un moteur de croissance pour ce secteur, bien que sur les produits verts, elles progressent moins vite que les marques nationales. De leur côté, les circuits spécifiques stagnent, et sont surtout fréquentés par les plus gros dépensiers de l'alimentaire biologique, mais le circuit a l'air de se développer sur les produits équitables. Enfin, en terme d'enseigne, Carrefour affirme sa position de Leader sur l'alimentaire biologique et Système U est l'enseigne qui progresse le plus sur les produits équitables ».

D'après l'étude Cegma topo, label ou pas, un cosmétique bio sera jugé plus « crédible » s'il est proposé en magasin bio ou dans les circuits des pharmacies et parapharmacies. Les grandes surfaces et les « hard discount » souffrent d'un déficit d'image impressionnant : près des ¾ des personnes interrogées ne leur font pas confiance sur ce segment.

Selon Sandi Jaidane, Consultante en Stratégie Marketing & Communication sur les cosmétiques naturels et bio, « de nombreuses études montrent une segmentation croissante du marché français et européen des cosmétiques bio. Les nouveaux entrants tout comme les fournisseurs existants développent de nouveaux produits spécifiques : soit à certains segments et à certains canaux de distribution comme les produits pour femmes enceintes ou allaitantes, pour bébés, peaux atopiques, adolescents, hommes..., soit au regard de leur utilisation comme les soins destinés aux professionnels en instituts, en cliniques esthétiques... D'autre part, les réseaux de distribution créent leur marque distributeurs bio, démocratisant ainsi l'accès à ces produits jugés souvent trop chers par les consommateurs ».

Consommation

Le budget annuel alloué aux cosmétiques bio est de 25 euros par an contre environ 45 pour l'alimentation bio. Selon une étude Marionnaud, 17% des ventes sont naturels ou bio (soit 5 produits par jour par magasin), le cœur de cible est la femme de plus de 30 ans et la moyenne d'achat est de 5 produits par an à l'essai en complément de ses autres gammes habituelles. Enfin, cette consommatrice achète 2 à 3 fois plus que la consommatrice de conventionnel avec un panier moyen bien plus élevé (+50% en plus).

Rappel sur les principaux logos européens

Signe d'identification



Label	Cahier des charges	Organisme certificateur
BVQI	Qualité France	Certif. Qualité France
Nature & Progrès mention	N & P	Contrôle OC
Ecocert	Ecocert	Certif. Ecocert
Eco Garantie	Bioforum	Certif. Certisys Belgium Integra
BDIH	BDIH	Contrôle : IMO Suisse puis certif. BDIH
SOIL	SOIL association	Certif. SOIL certification
Cosmebio mention	Cosmebio charte	
Bio Cosmesi AIAB	AIAB	Certif. AIAB
Naturland mention	BDIH	Contrôle OC
Demeter mention	Demeter	Contrôle OC
Bio équitable mention	Association Bio équitable	Contrôle Ecocert

Quelques exemples de garanties

Une spécificité Française.

Ecocert, organisme certificateur, certifie les produits cosmétiques biologiques et écologiques définis dans différents cahiers des charges. Le plus connu est le cahier des charges Ecocert, élaboré à partir de la charte Cosmébio, créée par une association de professionnels. Cette charte définit deux niveaux de certification auxquels correspondent deux logos : BIO ou ECO. Une garantie commune aux deux niveaux de certification le minimum de 95% d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle sur le total des ingrédients, y compris l'eau.

- Cosmétique biologique :
 - au minimum 10% des ingrédients naturels et d'origine naturelle sont certifiés BIO,
 - au minimum 95% des ingrédients végétaux sont certifiés BIO.
- Cosmétiques écologiques :
 - au minimum 5% des ingrédients naturels et d'origine naturelle sont certifiés BIO,
 - au minimum 50% des ingrédients végétaux sont certifiés BIO.



BDIH :

Le label allemand garantit des principes de formulation principalement naturelle. Ce cahier des charges est construit autour :

- d'une "liste positive" d'ingrédients naturels autorisés. Elle contient 690 composants sur les 20 000 répertoriés. Un seul ingrédient non autorisé exclut la certification du produit entier.
 - des listes de substances interdites (colorants organiques synthétiques, parfums synthétiques, silicones...) et de procédés interdits (irradiations...).
 - les bases lavantes et les émulsifiants sont d'origine végétale et obtenus par des techniques dites "douces" (hydrolyse, estérification...).
- Point important, ce cahier des charges n'impose pas de pourcentage d'ingrédients Bio. Seuls quelques-uns des 690 ingrédients de la liste positive sont obligatoirement bio.



Le label Nature et Progrès :

Le label Nature et Progrès est un des labels les plus exigeants. Il est attribué à des produits cosmétiques naturels et biologiques comportant 100% d'ingrédients végétaux certifiés BIO (AB, Demeter ou Nature & Progrès) et aucun produit de synthèse. De nombreux ingrédients et procédés sont interdits. Les emballages et suremballages doivent être biodégradables ou recyclables. De plus, pour pouvoir apposer le logo N&P, 70% des gammes cosmétiques de l'entreprise doivent satisfaire au cahier des charges N&P.



L'écolabel officiel européen pour les savons, shampoings et après-shampoings.

Nous ne pouvons pas passer sous silence cet Ecolabel officiel présent sur de nombreux produits fabriqués en très grandes quantités. Les savons, shampoings et après-shampoings labellisés sont formulés à partir d'ingrédients d'origine naturelle, mais sans aucune obligation d'ingrédients biologiques. Les garanties de cet Ecolabel par rapport aux produits conventionnels sont les suivantes :

- les produits labellisés contiennent moins de substances dangereuses pour l'environnement et la santé.
- Ils ont un impact réduit sur le milieu aquatique, ils répondent à des normes élevées de biodégradabilité et ils utilisent moins d'emballage.

Certains ingrédients ne sont pas autorisés, tels les alkyl-phénol-éthoxylates et autres dérivés d'alkyl-phénols, l'acide borique, les borates et les perborates, les nitromuscs et les muscs polycycliques et les NTA.



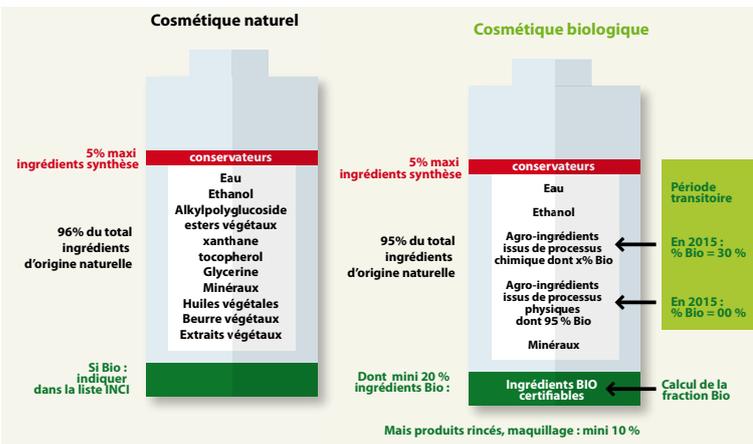
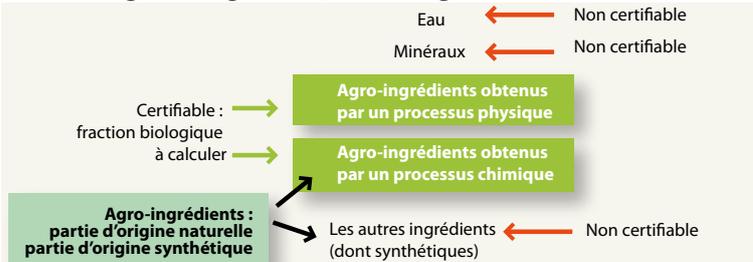


Les référentiels cosmétiques européens

Le Cosmos standard

Le Cosmos standard propose deux niveaux de certification, naturelle et biologique. Ce standard a été conçu par le groupe de travail regroupant les associations de professionnels ayant chacun ses propres labels nationaux. C'est pourquoi des concessions ont été faites pour satisfaire tout le monde quant à la nature des ingrédients et les procédés de fabrication utilisés. Le résultat est difficilement accessible pour un non-initié, notamment dans les calculs différents du pourcentage Bio au niveau des ingrédients et au niveau du produit cosmétique.

5 catégories d'ingrédients, dont 2 catégories certifiables :



Le principe du Cosmos : la valeur du bio correspond à la plante bio introduite, eau de la plante comprise, ce qui implique une prise en compte du ratio plante/extrait ou plante/produit final.

De nombreux ingrédients sont concernés par une période d'adaptation de 3 à 5 ans :

- 2013 : concerne les ingrédients obtenus par un processus physique: 100% de ces ingrédients devront être issus de cultures Biologiques.
- 2015 : concerne les ingrédients obtenus par un processus chimique: 30% de ces ingrédients devront être issus de cultures Biologiques.

D'autre part, certaines questions restent en suspens, comme la question du choix du logo, qui n'est pas encore tranchée. La nouveauté réside dans l'introduction des 12 principes de la chimie verte.

Principe de la chimie verte	Besoins
1. Economiser les atomes	50% de rendement minimum (Production/Perte)
2. Economiser l'énergie	Doit être mentionnée sur une note d'information
3. Utilisation des catalyseurs alternatifs	Aucun issu de la pétrochimie ou ceux laissant des résidus de métaux lourds
4. Utilisation de ressources renouvelables	Toutes les matières premières brutes doivent être d'origine naturelle
5. Absence de modification temporaire	Doit être mentionné sur une note d'information et plus particulièrement au niveau des réactions intermédiaires.
6. Méthodes d'analyses	Doit être mentionné sur une note d'information. Par exemple : le temps réel des analyses.
7. Obtenir le plus faible niveau de production de déchets	Doit être mentionnée sur une note d'information
8. Utilisation de produits biodégradables	Produits facilement biodégradables - Normes OCDE (>90% en 28 jours)
9. Moins de produits chimiques de synthèse à conséquence «hasardeuse» (non-maîtrisées et comportant des risques)	Seules, les réactions chimiques sont autorisées
10. Utilisation de produits plus efficaces et plus sûrs	Les ingrédients produits chimiquement doivent satisfaire aux exigences de la toxicité aquatique du Daphnia EC50 (48 heures) > 100mg/l
11. Utilisation d'agents «verts»	Aucun solvant synthétique ou pétrochimique
12. Limitation des risques d'accidents	Doivent être répertoriés sur une note d'information

Le label NaTrue:

Il propose 3 niveaux de certification :

- Le cosmétique naturel certifié : COSMÉTIQUES NATURELS (anciennement 1 étoile),
- Le cosmétique naturel avec ingrédients biologiques : COSMÉTIQUES NATURELS EN PARTIE BIO, (anciennement 2 étoiles),
- Le cosmétique biologique certifié : BIOCOSMÉTIQUES (anciennement 3 étoiles).

Ce label propose une nouveauté : il introduit la notion de catégories de produits, à l'intérieur desquelles sont définis des critères de certifications spécifiques. Le point faible est l'utilisation d'ingrédients naturels-identiques obtenus par la chimie conventionnelle. Cette utilisation est limitée au cas où l'extraction de la substance naturelle n'est pas techniquement réalisable. Les ingrédients naturels-identiques font partie d'une liste positive.

Des exigences au niveau :

- des ingrédients: 4 catégories + procédés,
- des produits finis : 13 catégories,
- des étiquetages : 3 niveaux de labellisation.

4 catégories d'ingrédients :

- Eau,
- Matières premières naturelles non chimiquement transformées (natural) : huiles, extraits végétaux, ...
- Matières premières nature-identiques (nature-identical) : conservateurs, minéraux, pigments,
- Substances transformées d'origine naturelle (nearly natural) : matières grasses, huiles, cires, lécithines, ...

13 catégories de produits :

Huile/produits sans eau, Parfums, Emulsions et gels soins cutanés, Protection solaire, Emulsions et gels soins capillaires, Produits d'hygiène avec des tensio-actifs, Produits bucco-dentaires, Produits de maquillage sans eau, Savons ...

Actuellement 531 produits cosmétiques sont certifiés avec une répartition suivante au début 2010 : COSMÉTIQUES NATURELS (anciennement 1 étoile) : environ 40%, COSMÉTIQUES NATURELS EN PARTIE BIO, (anciennement 2 étoiles) : environ 20 %, BIOCOSMÉTIQUES (anciennement 3 étoiles) : environ 40%. Les sociétés labélisées sont essentiellement allemandes (Weleda, Primavera-life, Wala, Laverana, Andrea Bioderman Mineral, Belt's bioprodukte, Logocos, Marie W, Dr Scheller, Kneipp-werke, Ocean-Basis, Peter greven physioderm...)

Essai de comparaison NaTrue et Cosmos

Cosmétique naturelle

Cosmos natural

Substances naturelles = agro.ingrédients (processus chimiques et processus physiques) minimum 95 %

Autres substances maximum 5 %
Incluses fractions synthétiques

Pas de contraintes certification produit

COSMÉTIQUES NATURELS (anciennement 1 étoile)

Substances naturelles = agro.ingrédients issus de processus physiques minimum 0,1 % à 90 % en fonction de la catégorie de produits

Substances transformées d'origine naturelle = agro.ingrédients issus de processus chimiques maximum 5 % à 99 % en fonction de la catégorie de produits

Substances nature-identiques = conservateurs, pigments inorganiques & minéraux (liste pas de limitation)

Contraintes certification produit
75 % des produits d'une ligne doivent être certifiés

Cosmétique naturelle en partie biologique

COSMÉTIQUES NATURELS EN PARTIE BIO, (anciennement 2 étoiles)

Substances naturelles = agro.ingrédients issus de processus physiques minimum 5 % à 90 % en fonction de la catégorie de produits

Substances transformées d'origine naturelle = agro.ingrédients issus de processus chimiques maximum 5 % à 15 % en fonction de la catégorie de produits

Substances nature-identiques pas de limitation

Cosmétique biologique

Cosmos organic

Substances naturelles = agro.ingrédients** minimum 95 %
Bio : minimum 20 % *** (calcul sur la plante fraîche)

Autres substances maximum 5 %

Incluses fractions synthétiques

** Agro-ingrédients issus de processus chimiques dont 30% Bio (2015)

*** produits rincés, lotions & poudres : mini 10%

BIOCOSMÉTIQUES (anciennement 3 étoiles)

Substances naturelles = agro.ingrédients issus de processus physiques minimum 20 % à 90 % en fonction de la catégorie de produits

Bio : minimum 95 % (calcul sur la plante incorporée : sèche ou fraîche)

Substances transformées d'origine naturelle = agro.ingrédients issus de processus chimiques maximum 5 % à 15 % en fonction de la catégorie de produits

Substances nature-identiques pas de limitation

Exemple NaTrue : Abe vera si jus de plante calcul sur la plante fraîche si poudre calcul sur la plante sèche

→ Bio : minimum 70 % (calcul sur plante incorporée : sèche ou fraîche)

Substances nature-identiques pas de limitation

Substances nature-identiques pas de limitation

Substances transformées d'origine naturelle = agro.ingrédients issus de processus chimiques maximum 5 % à 15 % en fonction de la catégorie de produits

Bio : minimum 95 % (calcul sur la plante incorporée : sèche ou fraîche)

Substances nature-identiques pas de limitation

Substances nature-identiques pas de limitation

Éléments de comparaison entre ingrédients bio et conventionnels

Le pré-requis, quelque soit l'ingrédient utilisé en conventionnel ou en cosmétique naturel et/ou biologique, est qu'il doit répondre aux obligations de la Directive cosmétique 76/768 et ses modifications successives, et, à partir de juillet 2013, du Règlement cosmétique 1223/2009. En terme de sécurité du consommateur, l'ingrédient utilisé doit avoir démontré son innocuité dans son utilisation. C'est pourquoi, la réglementation cosmétique a définie dans ses annexes :

- une liste négative regroupant plus de 1132 substances interdites, soit appartenant au domaine pharmaceutique, soit toxiques,
- une liste de substances soumises à restrictions: limites de concentration et d'utilisations,
- des listes positives de colorants, de conservateurs et de filtres solaires.

D'autre part, une réévaluation des ingrédients est prévue au niveau européen par le Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (SCCS). La principale différence entre un ingrédient conventionnel et un ingrédient naturel et biologique concerne son impact environnemental direct ou indirect et les conséquences sur la santé humaine. En effet, la Directive cosmétique a été élaborée sur la sécurité du consommateur mais n'a jamais pris en compte les aspects environnementaux des activités humaines. Comme nous l'avons vu, chaque cahier des charges biologique et naturel va plus loin et définit des critères techniques et qualitatifs encore plus restrictifs par la prise en compte de l'impact environnemental des substances tout au long de son cycle de vie et les conséquences indirectes sur la santé humaine. En fonction de ces critères, chaque référentiel identifie les ingrédients par catégorie (par exemple, 5 catégories pour le Cosmos standard, et 4 catégories pour NaTrue) et propose des listes positives et négatives d'ingrédients.

Voici quelques éléments de comparaison entre ingrédients conventionnels et ingrédients biologiques et naturels

L'eau

L'eau en conventionnel doit répondre à des critères de pureté principalement microbiologique, les autres critères sont liés aux contraintes de formulation en termes de dureté par exemple. En cosmétique naturel et biologique, l'eau ne doit pas contenir de résidus de polluants. Elle peut être de l'eau potable, de l'eau de source, de l'eau obtenue par osmose inverse, de l'eau distillée ou de l'eau de mer. Dans tous les cas, elle ne pourra être traitée qu'avec les procédés physiques préconisés par la plupart des référentiels.

Les tensioactifs

Ce sont des molécules à la fois hydrophiles et lipophiles ce qui leur permet de former des solutions micellaires et leur confère des propriétés très intéressantes telles que pouvoir mouillant, moussant, détergent, dispersant, solubilisant, émulsionnant. Ses propriétés s'expriment à différents degrés en fonction de leur structure. Il existe plus de 5000 tensioactifs sur le marché mais seulement quelques uns sont utilisables en cosmétiques par rapport aux résidus d'impuretés et de tolérance. Les plus connus en conventionnel sont les esters de glycol, PEG et PPG, pour lesquels à la fois les processus d'obtention (pétrochimie) et les critères de biodégradabilité ne sont pas compatibles avec les obligations des référentiels en cosmétique naturel et biologique.

En revanche, les tensioactifs d'origine végétale (base sucrière telle que betterave à sucre) fabriqués selon les principes de la chimie verte et/ou avec des processus tels que estérification, hydrolyse, hydrogénation, sont admis par les référentiels en Cosmétique Biologique & Naturel.

Les épaississants

Ils vont procurer à l'émulsion de l'onctuosité, de la densité. Le carbomère, d'origine chimique, est un des principaux texturants en conventionnel; les principaux texturants d'origine naturelle sont extraits des algues: alginates, carraghénates, ou d'origine végétale comme la gomme guar.

Les antioxydants

Ces substances vont empêcher le rancissement des huiles insaturées présentes dans l'émulsion ou la dégradation d'extraits végétaux riches en oxydases. Ils sont d'origine synthétique, utilisés en conventionnel, ou d'origine naturelle, acceptés en cosmétique naturel et biologique. Pour les synthétiques, nous trouvons essentiellement le BHT, le BHA, les gallates de propyle, octyle, dodécyle. Pour les synthétiques, l'alpha-tocophérol et son acétate, l'ascide ascorbique et le palmitate d'ascorbyle, les extraits de romarin, de ginkgo biloba... Ils sont tous lipophiles à l'exception du propyl gallate et de l'acide ascorbique.

Point d'actualité réglementaire

Jusqu'en 2009, aucune réglementation spécifique n'avait été définie pour les cosmétiques Biologiques & Naturels. Depuis quelques années, la profusion des labels et logos nationaux et privés a entraîné une confusion chez le consommateur et a fait apparaître la nécessité d'organiser toutes les initiatives nationales. Historiquement, deux initiatives ont vu le jour au niveau européen :

- Un référentiel d'harmonisation des démarches nationales :
 - en 2003, création du groupe d'harmonisation européenne entre 6 organisations,
 - fin 2009, publication du Cosmos-standard,
 - le 18 mai 2010, création de l'association COSMOS-standard AISBL.
- Un label européen: quelques industriels allemands créent en 2008 le label NaTrue.
- Sur le plan international, une initiative a vu le jour en 2009. Sous l'impulsion de l'association européenne des industriels du Cosmétique conventionnel, le Colipa, l'Espagne a proposé à l'ISO, au niveau du TC217, WG n°4 « Terminology », de donner des définitions et des critères pour les cosmétiques naturels et biologiques. Ce groupe de travail fait l'objet d'une large audience internationale via les délégations, car de nombreux pays ont une approche des cosmétiques naturels liée à leurs usages traditionnels mais peu de pays ont développé leur propre référentiel sur les cosmétiques biologiques & naturels.

Quelques exemples :

- en Indonésie : historiquement, les cosmétiques traditionnels à base de substances naturelles sont largement utilisés et font partie des produits appelés JAMU.
- au Japon : un standard cosmétique Biologique et Naturel est en cours de discussion,
- aux Etats-unis : publication en janvier 2008 du NSF Standard for the Organic Personal Care Products et application en 2010.

Une première réunion a eu lieu le 2 juin dernier à Monaco. Le point suivant a fait l'unanimité au sein des délégations des pays : cette norme ne s'adressera pas à l'étiquetage et aux revendications du produit. La prochaine réunion aura lieu à Kyoto en octobre 2010.

Au niveau européen, les cosmétiques naturels et biologiques sont sous les projecteurs. En effet, la Commission a souhaité harmoniser ce marché à travers la création en 2009 de deux groupes de travail, un au niveau du CEN (le TC392: pour la normalisation des méthodes, en groupe miroir de l'ISO TC217) et l'autre au niveau de la DG Sanco (le sous groupe « Claims – cosmetics » : pour l'encadrement des revendications). La Commission a souligné que l'objectif global du sous-groupe « Claims » était d'examiner les revendications déjà utilisées à l'égard des produits cosmétiques et d'identifier certaines allégations spécifiques pour lesquelles l'utilisation de certains critères communs sont applicables. De plus, l'association des consommateurs européens, le BEUC, a demandé que les cosmétiques bio et naturels soient mieux encadrés afin de diminuer les risques de confusion dus à la multitude des labels et des revendications, notamment en terme de méthodologie pour justifier les allégations. La mise en œuvre de lignes directrices devrait commencer d'ici la fin 2011/début 2012 accompagnées d'un plan de surveillance du marché sur 4 ans et d'un rapport pour le Parlement européen prévu pour 2016.

Les principes actifs

Les actifs utilisés en cosmétique sont très divers. Les formulations sont en général construites autour du principe actif, en fonction de ses caractéristiques physico-chimiques. Ils sont d'origine synthétique ou naturelle en conventionnel. Ils sont uniquement d'origine naturelle en cosmétique biologique.

Les Parfums

Ils sont incorporés soit sous forme de compositions d'origine naturelle et liposolubles, principalement à base d'huiles essentielles, soit des mélanges de substances solubilisées en présence d'un tensioactif. Afin de pallier à la complexité et à la variabilité olfactive des substances naturelles, le cosmétique conventionnel a développé une très large gamme de parfums composés de substances synthétiques pour lesquelles l'impact environnemental

n'avait jusqu'à ce jour pas été pris en compte. Le cosmétique biologique n'admet que les substances d'origine naturelle.

Les conservateurs

Ce sont des ingrédients indispensables pour la conservation des émulsions sauf si le conditionnement final du produit apporte les garanties de conservation minimales requises par la réglementation. Leur choix dépend de nombreux critères dont les principaux sont les suivants : la législation, la solubilité, le spectre d'activité, le pH du milieu, la tolérance cutanée, le type d'émulsionnant utilisé, le conditionnement... La Directive cosmétique 76/768/CEE a fixé les conservateurs admis dans les produits cosmétiques dans l'annexe VI, liste positive de 57 substances qui ne peuvent être employées que dans les conditions prévues. Cette liste positive limite leur utilisation par trois facteurs : une concentration maximale autorisée, des limitations et des exigences, des conditions d'emploi et avertissements à reproduire sur l'étiquetage.

L'exigence essentielle d'un produit cosmétique biologique ou naturel est de privilégier, dans le choix des matières premières, leur origine naturelle sur toute autre origine (pétrochimie...). Ceci afin de répondre aux exigences essentielles du règlement européen CE/834/2007 sur l'Agriculture Biologique. Les conservateurs n'échappent pas à cette règle et les différents cahiers des charges nationaux ou européens pour la certification biologique d'un cosmétique proscrirent les conservateurs de synthèse.

Par exemple, le Cosmos-standard accepte cinq conservateurs de l'annexe VI, en tant que molécules présentes dans la nature (Acide benzoïque et ses sels, Alcool benzylique, Acide dehydroacétique et ses sels, Acide salicylique et ses sels, L'acide sorbique et ses sels).

Le label Na True reprend la même liste à l'exception de l'acide dehydroacétique et ses sels remplacé par l'acide formique, l'acide propionique et ses sels.

Liste des agents conservateurs du label Na-True

Agent conservateur	Exemple de présence dans la nature
Acide benzoïque, ses sels et son ester éthilique	Dans le benjoin (Styrax benzoe) et dans la sécrétion de défense de scarabées d'eau (Dytiscus sp.)
Acide formique	Présence dans des insectes, connue depuis 1670 ; agent de défense sécrété par des coléoptères et autres arthropodes. Egalement contenu dans les orties et les aiguilles de sapin.
Acide propionique et ses sels	Formé lors de la fermentation d'acide propionique. Transformation des hydrates de carbone en acide propionique par <i>Lactobacillus casei</i> , <i>Bacillus subtilis</i> ou <i>Propionibacterium pentosaceum</i> .
Acide salicylique et ses sels	Comme acide libre dans la reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) dans les feuilles de séné ou les fleurs de camomille (<i>Chamomilla recutita</i>).
Acide sorbique et ses sels	Dans les graines du sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>).
Alcool benzylique	Jusqu'à 6% dans l'huile essentielle de fleurs de jasmin et sous forme libre ou estérifiée dans de nombreuses autres huiles essentielles.

Afin d'être efficace contre les microorganismes, la conservation des produits cosmétiques biologiques ou naturels nécessite de développer une nouvelle approche combinant différentes techniques comme l'utilisation de substances appartenant à des listes plus ou moins restrictives de conservateurs autorisés car l'utilisation des nano particules est proscrite. D'autres processus comme la stérilisation sont intéressants à condition qu'il n'y ait pas détérioration des substances et respect de l'environnement. Rappelons que la ra-

diation est interdite. La recherche de conditionnements limitant les risques de contamination (uni doses, airless...) est une approche délicate car elle doit rester compatible avec les exigences écologiques (limitation des emballages). Enfin, la maîtrise de la notion d'autoprotection de la formule implique la présence de substances qui possèdent des propriétés microbiologiques sans être des conservateurs comme les alcools (éthylrique, benzylique), les glycols aliphatiques (propylène glycol, glycérine), les savons, certains acides gras (monolaurine, lipoaminoacides), les agents antioxydants qui agissent en synergie avec les conservateurs traditionnels (BHT, EDTA...) et enfin, les substances issues de plantes ou d'animaux riches en substances aux propriétés microbiologiques. Ces dernières sont composées de certains extraits végétaux (saule, peuplier, sorbier...), de matières premières apicoles (propolis, miel...) ou d'huiles essentielles comme la cannelle, l'eucalyptus et le niaouli. Toutefois, de nombreuses études fondamentales ont été réalisées avec les principaux composés des huiles essentielles sur les mycètes. Il apparaît que les hydroxyles aromatiques possèdent une remarquable efficacité à l'encontre des micro-organismes pathogènes. En revanche, la toxicité de certains constituants nécessite une démarche d'évaluation des risques approfondie.

Les autres autoprotecteurs :

- le pH d'une émulsion et l'action des acides organiques : le pH dépend du pKa des acides organiques présents dans la formule. Seule la forme acide pénètre dans la cellule du microorganisme; l'élimination du proton va utiliser l'ATP cellulaire et épuiser ce dernier entraînant la mort cellulaire.
- La diminution de l'activité de l'eau (aw) par addition de NaCl, glycérol, sorbitol... ou par une formulation E/H,
- l'ajout d'alcool (d'origine biologique) : utilisation délicate compte tenu de son statut CMR non clarifié en usage topique d'un point de vue réglementaire ; il peut également solubiliser certains tensio-actifs dans la formule et initialiser des synergies avec d'autres constituants.

Cette approche avait été présentée au congrès de Chartres par Mme Pascale Besson, en novembre 2008

Conclusion

Les substances naturelles qui possèdent des propriétés microbiologiques sans être des conservateurs n'ont pas fait l'objet d'évaluation par le SCCP. Les substances d'origine naturelle étant de composition complexe et variable, leur sécurité d'emploi nécessite en amont de garantir leur qualité par la caractérisation de la substance naturelle, à partir d'un échantillon représentatif, précisant ses caractéristiques physiques, organoleptiques, chimiques et chromatographiques, la maîtrise de la qualité des matières premières qui seront identifiées et contrôlées et la définition des procédés d'obtention, de conservation et de stockage.

Enfin, l'évaluation de la sécurité d'emploi pourra s'appuyer sur les documents de références, pour ne citer que les plus connus :

- Les monographies officielles (ESCOP / HMPC, Pharmacopées...),
- Les opinions du SCCS pour les substances qui auront fait l'objet d'une évaluation comme les extraits de *Tagetes erecta*, *minuta* et *patula*, ou l'essence de Tea Tree,
- Les standards internationaux (IFRA...),
- Les recommandations de l'AFSSAPS : celle concernant l'évaluation de la sécurité d'un ingrédient cosmétique ou d'une combinaison d'ingrédients à usage cosmétique, et celle relative aux critères de qualité des huiles essentielles.

Ces éléments seront nécessaires pour étayer le dossier d'évaluation dans le cadre du futur règlement cosmétique...



Laurence MULON Consultante

Stratégie de Développement

Le végétal au cœur de l'innovation

Tél : 01.43.97.42.02 Port : 06.25.42.25.92

www.mulon-conseil.fr / mulon.conseil@yahoo.fr